

**POSTE DE SUPPLÉANCE QUALIFIÉE
EN ENSEIGNEMENT (Mississauga)**

**Concours interne/externe ED19-25
Conformément à la convention collective
AEFO Suppléants qualifiés en vigueur**

Date d'affichage : 13 février 2019

Date de clôture : 20 février 2019

Le Conseil scolaire Viamonde est à la recherche d'un enseignant suppléant qualifié pour combler un poste de suppléance à long terme dans l'école élémentaire suivante :

Région	École élémentaire	% d'affectation	Date de fin d'affectation	Années d'enseignement	Qualifications
Centre	Horizon Jeunesse Mississauga	100 %	Indéterminée	5 ^{ème} et 6 ^{ème} années	Titulaire

Date du début de l'affectation : Dès que possible

Exigences et qualifications :

- ✦ Baccalauréat en éducation
- ✦ Être membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- ✦ Qualifications spécifiques au poste
- ✦ Excellente maîtrise du français oral et écrit

Conditions de travail et rémunération régies par la convention collective (AEFO Suppléants) – Enseignantes et Enseignants suppléants qualifiés des paliers élémentaires et secondaires de l'unité de l'AEFO Centre-Sud et Sud-Ouest publique présentement en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature par courriel
au plus tard à 16 h le 20 février 2019 en indiquant en objet : Concours ED19-25
à l'attention du Secteur des ressources humaines (recrutement),
Conseil scolaire Viamonde à : batirmacarriere@csviamonde.ca

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

En vertu des Règlements de l'Ontario 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.